



**CENTRE de
GESTION**
Fonction publique

24, rue d'Arcole
420000 Saint Etienne
www.cdg42.org

**Arrêté n°17CC27 du 25 avril 2017 portant ouverture
de l'examen professionnel d'accès au grade
d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème}
classe session 2018 dans la spécialité
« Communication, spectacle »**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la charte de coopération régionale des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 5 décembre 2016,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2018,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Loire,

Considérant les besoins en postes exprimés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire organise sur l'agglomération stéphanoise, à partir du 18 janvier 2018, un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Communication, spectacle ».

Cet examen professionnel est organisé pour les collectivités et établissements affiliés du département de la Loire et par convention pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain,

de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Loire, du Rhône, du Puy de Dôme, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

ARTICLE 2 : L'examen professionnel, ouvert dans la spécialité « Communication, spectacle » comporte les options suivantes :

- Assistant maquettiste ;
- Conducteur de machines d'impression ;
- Monteur de film offset ;
- Compositeur typographe ;
- Opérateur PAO ;
- Relieur brocheur ;
- Agent polyvalent du spectacle ;
- Assistant son ;
- Eclairagiste ;
- Projectionniste ;
- Photographe ;

Les candidats doivent choisir au moment de l'inscription l'option dans laquelle ils souhaitent concourir.

ARTICLE 3 : Peuvent faire acte de candidature les adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20.

ARTICLE 4 : Les dossiers d'inscription sont à retirer du 16 mai 2017 au 21 juin 2017 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire :

- soit par téléchargement et pré-inscription sur le site www.cdg42.org jusqu'au 21 juin 2017 à minuit.
- soit par demande écrite auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, 24 rue d'Arcole – 42000 SAINT ETIENNE, en joignant une enveloppe format A4, affranchie à 2.10 € et libellée aux nom, prénom et adresse du candidat jusqu'au 21 juin 2017, le cachet de la poste faisant foi.
- soit en se présentant directement au centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Loire jusqu'au 21 juin 2017 à 16 heures 30.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature devront être retournés impérativement complets sous enveloppe suffisamment affranchie au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire pour le jeudi 29 juin 2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier posté hors délai sera rejeté. Tout dossier incomplet à la date du jeudi 29 juin 2017 fera l'objet d'un refus.

ARTICLE 6 : Les dossiers complets devront être transmis exclusivement par voie postale au Centre de Gestion de la Loire à la date limite du jeudi 29 juin 2017, le cachet de la Poste faisant foi. Aucun dossier ne pourra être déposé directement au CDG 42.

ARTICLE 7 : M. le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territorial de la Loire.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire et aux Présidents des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Loire, du Rhône, du Puy de Dôme, de la Savoie et de la Haute-Savoie ;

Fait à Saint-Etienne, le 25 avril 2017

Le Président,

Gérard MANET



Pour le Président
et par délégation
Le Directeur du CDG 42,
M. Philippe LACHAIZE

Publié sur le site internet du CDG42 : 03/05/2017

Affiché au CDG42 le : 03/05/2017

Transmis au Représentant de l'État le : 27/04/2017

Acte (3).txt

N° de l'acte : 17CC27
Date de décision : 25/04/2017 00:00:00
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires
Objet : Arrêté portant ouverture de l'examen
professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe
session 2018 dans la spécialité communication spectacle
Classification : 4.4. Autres catégories de personnels
Rédacteur : Andréa LE SAUX
AR reçu le : 27/04/2017 00:00:00
N° AR : 042-284210275-20170425-17CC27-AR

Pièces jointes
20170427090808.pdf

Historique

27/04/2017 09:44:00		
27/04/2017 09:44:00	Reçu	Andréa LE SAUX
27/04/2017 09:44:00	En cours de transmission	
27/04/2017 09:45:00	Transmis en Préfecture	
27/04/2017 09:48:00	Accusé de réception reçu	